



Formiguères, le 23 avril 2024

Monsieur PETITQUEUX Philippe
MAIRE de FORMIGUERES

Objet : Situation communale et budgétaire :

Compte tenu du contexte conflictuel posé par l'opposition, je me dois de vous partager les informations budgétaires et communales immédiatement.

La commune a clôturé son exercice 2023 avec un résultat positif de 1 015 606 € pour la section recettes de fonctionnement, et 519 139 € pour la section recettes d'investissement pour la globalité de ses budgets, ces éléments ont été validés par la trésorerie de Prades.

En termes de trésorerie, la commune dans sa globalité affiche un solde excédentaire d'environ 900 000 €.

Au vu de ces chiffres, vous comprendrez aisément la bonne santé financière de la commune, qui n'est absolument pas déficitaire à quelque niveau que ce soit.

Je tiens également à vous préciser que la commune est à ce jour très peu endettée comme précisé et expliqué aux membres de l'opposition par Monsieur BONAURE Inspecteur Divisionnaire HC des Finances Publiques lors de la réunion du 18/09/2023.

Lors du dernier conseil municipal du 11 avril 2024 à 18h30, le budget primitif 2024 de la commune ainsi que ses annexes ont été soumis au vote des membres du conseil municipal.

Présents : P. PETITQUEUX, J.N GOULLIER, R. VILALTA, J. CORREIA, J. LAUBRAY, S. VAILLS.

Absents : F. BADIE, A. COMPAGNON, P. MIRAN, V. PICHEYRE

Procurations : F. BADIE à R. VILALTA, A. COMPAGNON à J.N GOULLIER et P. MIRAN à P. PETITQUEUX, V. PICHEYRE à J. CORREIA.

A la présentation de chacun des budgets, aucun débat n'a eu lieu, et aucune remarque concernant une éventuelle modification de budget n'a été émise par les élus de l'opposition.

Au moment de passer au vote, trois élus ayant demandé un vote à bulletin secret, le résultat du vote fut de 5 voix « pour » et 5 voix « contre ».

Dans le cadre d'un scrutin public, ma voix de Maire est prépondérante et celle-ci s'était révélée favorable à l'adoption de l'acte en question. Néanmoins, le scrutin ayant été effectué à bulletins secrets, ma voix a perdu sa prépondérance, le budget primitif 2024 de la commune, voté ainsi à égalité de voix « pour » et « contre », est donc non conforme.

Cette subtilité que nous ignorions à ce moment-là, a été préméditée par l'opposition, prétextant vouloir la confidentialité du vote, mais connaissant parfaitement la règle et ses conséquences.

L'opposition nous a annoncé de manière très claire sa volonté de mise sous tutelle de la commune par la Cour Régionale des Comptes et la Préfecture, nous précisant que Formiguères ne serait ni la première ni la dernière commune à être sous tutelle, ne mesurant pas les lourdes conséquences que cette situation entraînerait pour la commune.

Tous les projets d'investissement seront gelés sur l'ensemble des budgets de la commune pour l'année 2024 à minima, bloquant tous les travaux et le développement économique de notre commune.

Je ne comprends pas l'attitude des élus de l'opposition qui souhaitent paralyser leur commune et leurs administrés, en menant une telle action.

Il nous est reproché une impossibilité de travailler en équipe, alors que lorsque nous les invitons aux commissions de travail ou que nous leur adressons des mails pour échanger sur les dossiers en cours, bien souvent, peu répondent, ou se déplacent.

Concernant les commissions Budgets 2024, nous avons convoqué les membres de cette dernière pour une première réunion le 19 mars 2024 à 15h30.

Présents : P. PETITQUEUX, JN GOULLIER, V. PICHEYRE, J. CORREIA, J. LAUBRAY.

Un document de travail a été présenté pour chacun des budgets de la commune avec un détail des gros postes et des explications sur les principaux investissements et projets de la commune.

Dans les projets de la commune, pour travailler en toute transparence, et comme préconisé par la DGFIP via sa nomenclature comptable, les montants totaux des travaux ont été inscrits aux budgets même si ces projets se réalisent sur 2 ou 3 ans, afin que chacun ait une vision globale du coup total des investissements.

Aucune proposition, ni alternative ou suggestion n'ont été proposées par le membre de l'opposition présent.

Au vu de la faible participation de l'opposition, nous avons reprogrammé une réunion de travail le 25/03/2024 à 18h30, invitation qui est resté lettre morte, aucun des élus de l'opposition n'a daigné répondre.

L'intégralité des membres de l'opposition n'ayant pas assisté à la présentation des budgets, nous avons proposé une dernière réunion de travail le 29/03/2024 à 14h.

Présents : P. PETITQUEUX, JN GOULLIER, A. COMPAGNON.

Les budgets ont été réexpliqués dans les grandes lignes en développant les gros postes. Une nouvelle explication du prix de l'eau a été faite puisque des informations erronées circulaient dans le village.

Cette fois encore, l'opposition n'a rien suggéré et n'a pas manifesté de modifications à apporter aux budgets proposés.

La mise sous tutelle de la commune, comme voulue par les élus de l'opposition serait justifiée si la mauvaise gestion de la commune était avérée.

Leurs actions visent à me faire démissionner ainsi que les membres de mon équipe, comme demandé à plusieurs reprises au cours de divers conseils, sans réfléchir aux conséquences et aux impacts sur l'ensemble de notre collectivité.

Sachez que par respect de votre vote de 2020, et pour l'attachement que nous avons à mener à bien les missions que vous nous avez confiées, nous irons au bout de notre mandat.

Nous vous invitons donc à participer au conseil municipal réuni en urgence du 24 avril 2024 à 20h00, salle du conseil de la mairie.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
P. PETITQUEUX

